

# PLAN LOCAL

## Commune de Gourbit

Département de l'Ariège



**Pièce 3**  
Règlement graphique

|                   |  |
|-------------------|--|
| PLU Arrêté le :   |  |
| PLU Approuvé le : |  |

## Légende

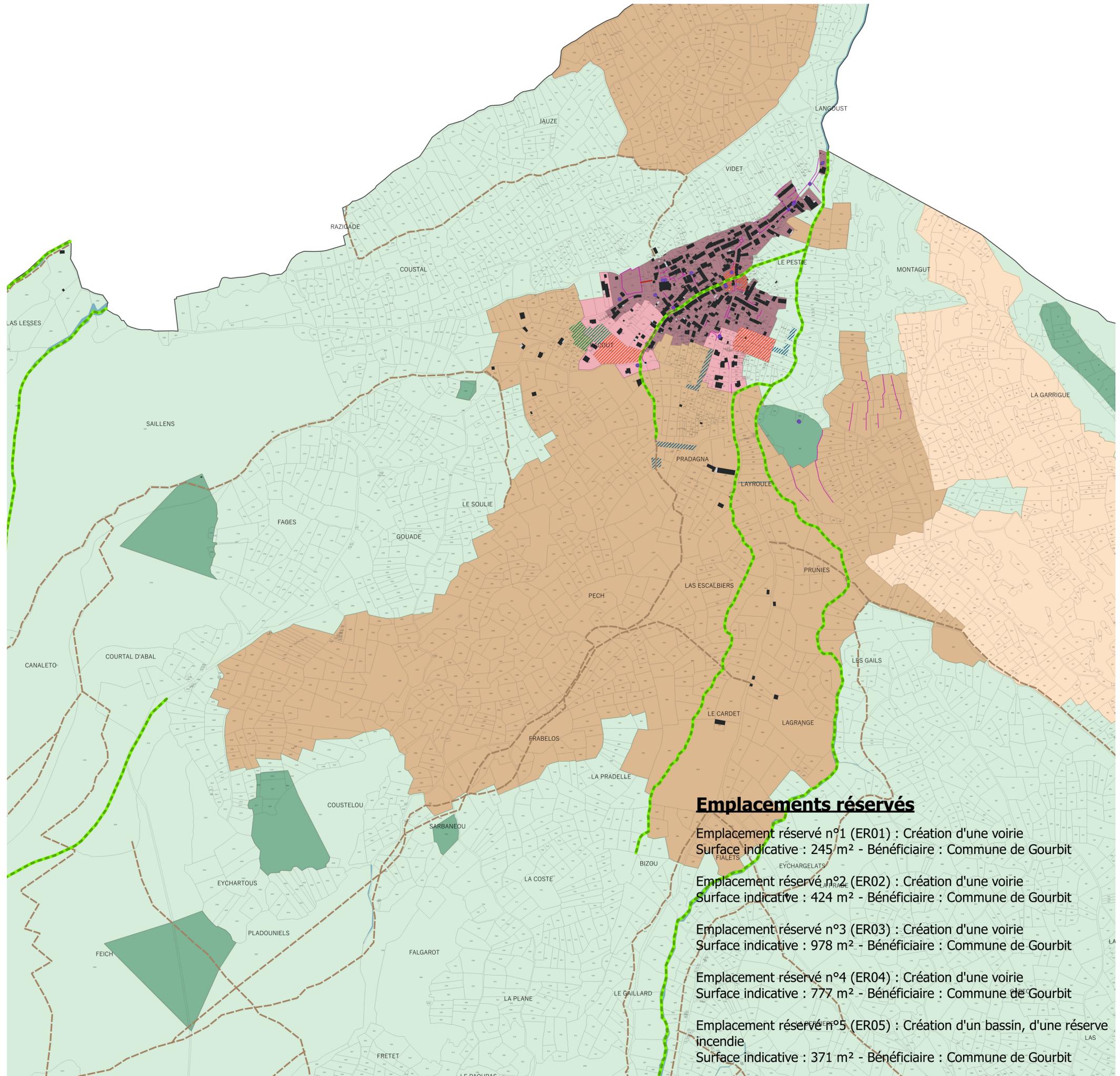
### Prescriptions linéaires, ponctuelles et surfaciques

- Voies, chemins, transport public à conserver ou à créer
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue, à protéger, à mettre en valeur
- Limitation particulière d'implantation des constructions (bande constructible, marge de recul, zone non aedificandi, alignement, emprise des constructions, ...)
- Éléments de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue, à protéger, à mettre en valeur

- Emplacement réservé
- Éléments de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue, à protéger, à mettre en valeur
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

### Zonage

- UH : Zone urbaine historique
- U : Zone urbaine
- A : Zone agricole
- Atvb : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle
- Ntvb : Zone naturelle protégée



### Emplacements réservés

Emplacement réservé n°1 (ER01) : Création d'une voirie  
Surface indicative : 245 m<sup>2</sup> - Bénéficiaire : Commune de Gourbit

Emplacement réservé n°2 (ER02) : Création d'une voirie  
Surface indicative : 424 m<sup>2</sup> - Bénéficiaire : Commune de Gourbit

Emplacement réservé n°3 (ER03) : Création d'une voirie  
Surface indicative : 978 m<sup>2</sup> - Bénéficiaire : Commune de Gourbit

Emplacement réservé n°4 (ER04) : Création d'une voirie  
Surface indicative : 777 m<sup>2</sup> - Bénéficiaire : Commune de Gourbit

Emplacement réservé n°5 (ER05) : Création d'un bassin, d'une réserve incendie  
Surface indicative : 371 m<sup>2</sup> - Bénéficiaire : Commune de Gourbit

